

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Etaient Présents 54 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Dominique QUEHEILLE, Raymond VILLALBA, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Serge MAUHOURET suppléant d'Ophélie ESCOT, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Jean CASABONNE à Martine MIRANDE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Alain CAMSUSOU (excusé), Rose Elisabeth LOPEZ, Laurence DUPRIEZ

RAPPORT N° 26-200728-TOU-

**MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DE L'ESPACE DU SOMPORT :
ACTUALISATION DU COUT DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Mme ALTHAPÉ expose :

Considérant les délibérations prises en conseil communautaire du 8 novembre 2018, du 6 juin 2019 et du 7 novembre 2019, et suite à l'obtention du permis de construire le 5 décembre 2019, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a publié un appel d'offres concernant la phase 1 de réhabilitation du bâtiment d'accueil de l'Espace du Somport.

Suite à l'analyse des offres reçues, le montant de réhabilitation du bâtiment d'accueil (hors études et honoraires) s'élève à 3 264 298 € HT, ce qui porte le coût global de l'opération de « Modernisation et diversification de l'Espace du Somport » à 4 931 674 € HT

Coût global de l'opération :

DEPENSES	Montant € HT
PHASE 1	
Etudes et honoraires	461 886
Réhabilitation du bâtiment	3 264 298
<i>Gros œuvre</i>	2 852 798
<i>Second œuvre</i>	
<i>Aménagement et équipements intérieurs</i>	211 500
<i>Divers aléas et imprévus</i>	200 000
Sous-total Réhabilitation bâtiment	3 726 184
Réhabilitation de la station d'épuration	181 490
Travaux réseau d'eau	24 000
Sous-total phase 1	3 931 674
PHASE 2	
Développement de nouvelles activités	1 000 000
COUT TOTAL DU PROJET GLOBAL	4 931 674

Calendrier de l'opération :

Le projet sera séquencé en 2 phases :

- Phase 1 : Réhabilitation et modernisation du bâtiment d'accueil,
- Phase 2 : Développement de nouvelles activités afin de donner une autre dimension à l'équipement, une nouvelle attractivité et permettre ainsi un développement toute l'année.

Le calendrier est ainsi actualisé :

Phase 1 :

- Démarrage de l'opération : septembre 2020
- Fin des travaux phase 1 : fin novembre 2021

Phase 2 :

- Pré-études : 2020
- Travaux/acquisitions équipements : 2021/2022

Plan de financement prévisionnel global :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT €		Montant HT €	%
Réhabilitation du bâtiment		FEDER POI Pyrénées	1 535 875	31.14
- Etudes	461 886			
- Travaux bâtiment et équipements	3 264 298	FNADT Massif tranche 1 (études)	100 000	2.03
Réhabilitation de la station d'épuration	181 490	Etat FSIL	400 035	8.11
Travaux réseau d'eau	24 000	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	580 000	11.76
Développement de nouvelles activités	1 000 000	Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	580 000	11.76
		Parc National des Pyrénées	10 000	0.20
		Sous-total des subventions	3 205 910	65.00
		Autofinancement	1 725 764	35.00
TOTAL	4 931 674		4 931 674	100.00

Plan de financement prévisionnel FSIL :

Concernant le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL - Fonds Etat), seules les dépenses d'études et d'honoraires et les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation du bâtiment d'accueil (hors aléas et imprévus) sont éligibles.

De ce fait, pour cette demande, le coût de l'opération éligible s'élève à 3 731 674 €.

Afin de permettre l'instruction de ce dossier, il est nécessaire de présenter à l'Etat un plan prévisionnel en adéquation avec les dépenses retenues sur ces bases.

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT €		Montant HT €	%
Réhabilitation du bâtiment		FEDER POI Pyrénées	1 162 043	31.14
- Etudes	461 886			
- Travaux bâtiment et équipements	3 064 298	FNADT Massif tranche 1 (études)	75 753	2.03
Réhabilitation de la station d'épuration	181 490	Etat FSIL	400 035	10.72
Travaux réseau d'eau	24 000	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	438 845	11.76
		Conseil		

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le



ID : 064-200067262-20200728-26_200728_TOU-DE

		Départemental de Pyrénées Atlantiques		
		Parc National des Pyrénées	7 463	0.20
		Sous-total des subventions	2 522 984	67.61
		Autofinancement	1 208 690	32.39
TOTAL	3 731 674		3 731 674 €	100.00

Plan de financement prévisionnel FEDER Massif :

Concernant le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif, certaines dépenses ne sont pas éligibles (Etudes portées à l'époque par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Station de ski de fond du Somport - SMASS, les travaux relatifs à la station d'épuration, les mobiliers et équipements non scellés au sol).

De ce fait, pour ce partenaire, le coût de l'opération éligible s'élève à 4 477 844 €.

Afin de permettre l'instruction de ce dossier, il est nécessaire de présenter au FEDER un plan prévisionnel en adéquation avec les dépenses retenues sur ces bases.

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT €		Montant HT €	%
Réhabilitation du bâtiment		FEDER POI Pyrénées	1 535 875	34.30
- Etudes	435 546	FNADT Massif tranche 1 (études)	90 900	2.03
- Travaux bâtiment et équipements	3 264 298	Etat FSIL	400 035	8.93
- Travaux réseau d'eau	24 000	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	526 594	11.76
Développement de nouvelles activités	754 000	Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	526 594	11.76
		Parc National des Pyrénées	8 957	0.20
		Sous-total des subventions	3 088 955	68.98
		Autofinancement	1 388 889	31.02
TOTAL	4 477 844		4 477 844	100.00

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention (N.PASTOR).

- **VALIDE** ces plans de financement prévisionnels,
- **AUTORISE** le Président à solliciter, compte tenu des évolutions de ce plan de financement, les subventions correspondantes auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et du Parc National des Pyrénées,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY